

Délibération n°2024-01-01

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Validation du plan d'action de la Convention Territoriale
Globale (CTG) 2024 - 2028**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	13
Votants	77

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 février 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Serge Peyraud est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Jouve Nicolas	à	Aurélie Gibouret-Lambert
Badia Maryse	à	Sandra Delibit	Junisson Mady	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Michel Pesteil	Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi
Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Valibus Michèle	à	Christophe Arfeuillère
Gantheil Robert	à	Philippe Roche			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtita ; Couderc Daniel ; Devallière Sébastien ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sauviat Jean-Marc.

Le Président explique que la Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2023 portée par Haute-Corrèze Communauté, vient de prendre fin au 31 décembre 2023. Le travail d'évaluation de la précédente CTG et de renouvellement de la CTG 2024-2028 a été mené depuis avril 2023.

Le Président explique qu'une Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la politique de coopération entre acteurs sur le territoire pour développer les synergies qui permettent d'agir avec plus d'efficacité et plus de cohérence en faveur des services aux familles du territoire (dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie locale, soutien associatif, numérique, accès aux droits, parentalité, santé, culture, mobilité, logement et habitat).

Ce sont 30 réunions avec 86 partenaires et acteurs du territoire qui ont été menés en 7 mois. Ce travail a permis d'aboutir à l'établissement d'un nouveau plan d'actions co-construit et partagé comprenant 14 fiches actions suivantes (annexées) :

- Garantir aux familles un mode de garde petite enfance
- Valoriser les métiers de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse
- Optimiser le maillage territorial en Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Co-construire le projet éducatif de territoire
- Définir un projet jeunesse pour le territoire
- Accompagner la vie associative
- Encourager l'éducation artistique et culturelle
- Développer les actions autour du livre et de la lecture
- Développer les actions d'accompagnement à la parentalité
- Soutenir l'action Lieu Accueil Enfant Parent sur le territoire
- Construire une stratégie d'accueil des nouvelles familles
- Organiser un réseau d'acteurs du numérique sur le territoire
- Optimiser les actions de prévention santé
- Elaborer et mettre en action une stratégie de mobilité

La CTG est le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les CAF pour maintenir et développer les services aux familles. Un dispositif de financement national, les Bonus CTG, ouverts à tous les gestionnaires de structures d'accueil Petite Enfance et Jeunesse sera également possibles avec la signature de cette CTG.

Il est proposé de signer la nouvelle Convention Territoriale Globale qui s'étend sur la période 2024-2028. En plus de Haute-Corrèze Communauté, cette convention serait également co-signée par :

- la CAF,
- la MSA du Limousin

et potentiellement, après validation de leurs conseils municipaux, par :

- Ussel,
- Meymac,
- Sarroux-Saint Julien,
- Bort-les-Orgues.

Délibération n°2024-01-01

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le



ID : 019-200066744-20240215-20240101-DE

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2024-2028 ;
- **AUTORISE** le président à signer la CTG 2024-2028 avec les co-signataires identifiés ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 15 février 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-01-01

